Avec le soutien technique et financier de

Et en collaboration avec

# Journée Protection de l'eau : du captage au rejet

## Diagnostic permanent

## ASCOMADE

## 19 juin 2025

12e Programme d'intervention 2025-2030

LE RÉSEAU DES COLLECTIVITÉS POUR LA GESTION DES DÉCHETS & DE L'EAU

# ACCOMPAGNEMENT PAR L'ASCOMADE

Suivez l'ASCOMADE

ascomade.org

# PRÉSENTATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

- 1er niveau d'information : Organisation d'une réunion d'environ 1 h avec les services et/ou élus de la collectivité
  - Objectif : rappeler le contexte réglementaire, les enjeux, le rôle/fonction du diagnostic permanent et les besoins associés et faire une rapide description de la grille d'aide à la réalisation du diagnostic permanent
- 2e niveau d'information : accompagnement et aide au remplissage de la grille
  - Objectif : échanger et remplir la grille en collectivité et ainsi initier la rédaction
  - Organisation prévisionnelle :
    - Réunion de préparation (transmission des documents, échanges avec les services, identification des enjeux...) – à distance
    - Accompagnement/aide au remplissage initial de la grille - En présentiel
    - Suivi de la rédaction : point d'étape et bilan (à distance)

Avec le soutien technique et financier de

Et en collaboration avec

# Journée Protection de l'eau : du captage au rejet

## Diagnostic permanent
## 19 juin 2025

Nicolas VENANDET, AERM

12e Programme d'intervention 2025-2030

# Plus d'1 milliard d'euros sur 6 ans

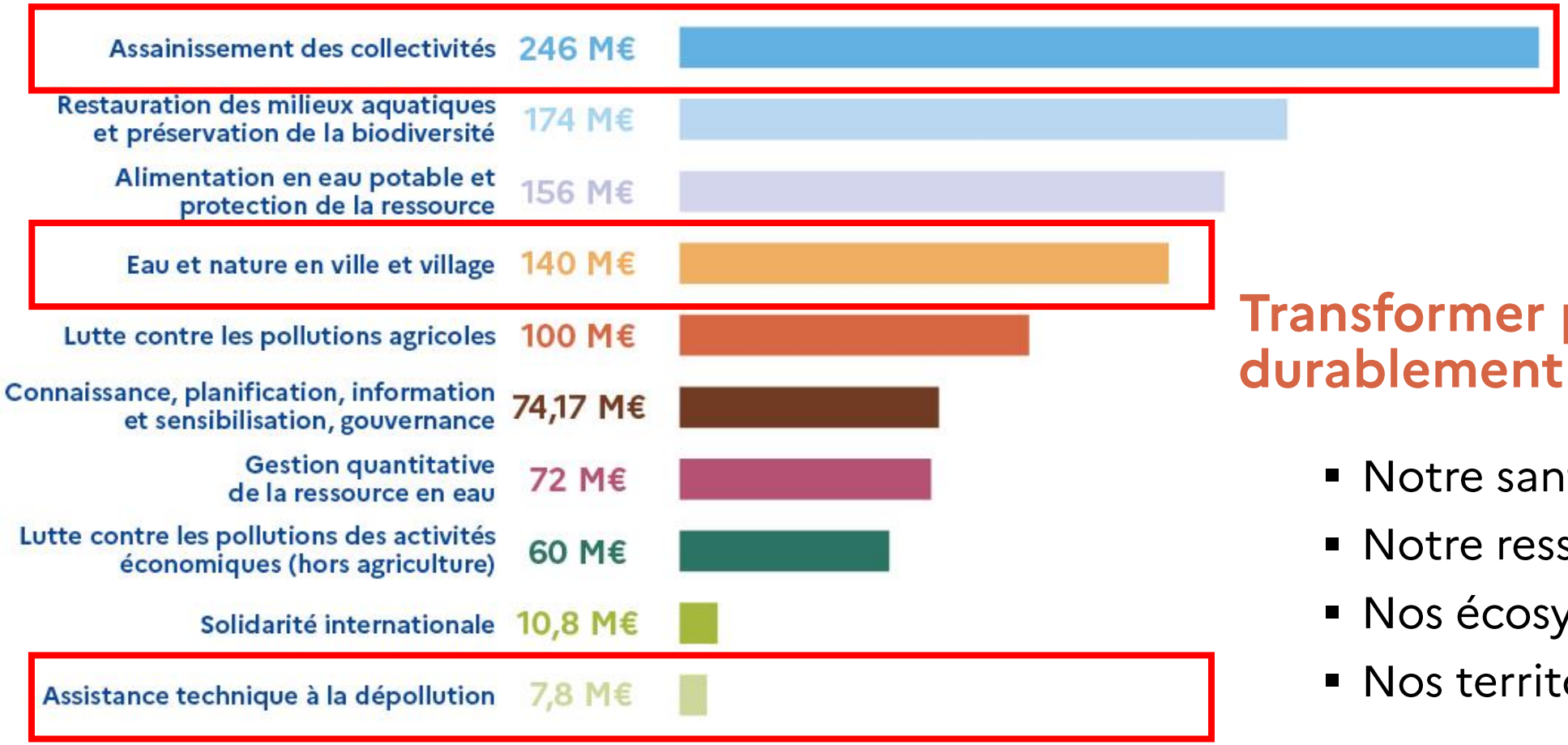


## Transformer pour protéger durablement

- Notre santé
- Notre ressource en eau
- Nos écosystèmes
- Nos territoires

**Des dépenses en hausse de 20 % par rapport au 11e Programme**
**396 M€ pour la réduction des pollutions domestiques par temps sec et temps de pluie**

# Une réforme pour des redevances plus incitatives et mieux partagées

- Répondre à l'objectif de **SOBRIÉTÉ** du Plan Eau gouvernemental
- **VALORISER** et **INCITER** à une bonne gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable et des systèmes d'assainissement
- Simplifier le dispositif des redevances et le rendre plus **ÉQUITABLE**
- **RÉÉQUILIBRER** l'origine des contributions au budget des agences entre les usagers au bénéfice des usagers domestiques et assimilés
- **ACCROITRE** les capacités financières des agences de l'eau

**475 M€ à financer**

**Loi de finances 2024 – Décret du 9 juillet 2024**
**Application au 1er janvier 2025**

# 3 nouvelles redevances

- la **Redevance sur la consommation d'eau potable**, sur le fait d'utiliser de l'eau potable

- la **Redevance de performance eau potable**, sur les collectivités (redevance modulée à compter de 2026)

- la **Redevance de performance assainissement** (redevance modulée à compter de 2026, assainissement non collectif concerné)

✚ instauration d'un **Tarif plancher** pour la Redevance **prélèvement** pour donner un **signal prix** sur le fait de prélever de l'eau dans le milieu naturel

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
*Liberté Égalité Fraternité*

AGENCE DE L'EAU RHIN•MEUSE

# Développement et amélioration des systèmes d'assainissement

## Zoom sur les incitations au diagnostic permanent

# Un 12e Programme mettant en avant le diagnostic permanent

**Soutien toujours fort aux études, diagnostics, schémas directeurs**
**Dont les diagnostics périodiques* et permanents** ➔ **70 %**

NOUVEAU

**Poursuite des aides à l'autosurveillance réseaux <u>sous condition de diagnostic permanent</u>, règlementaires ou si impact avéré, points caractéristiques du réseau ou A2 si STEU < 2000 EH :**

➔ **70 %** (études définition*)
➔ **40 %** (travaux)

NOUVEAU

**Possibilité pour l'Agence de l'eau de conditionner ses aides pour l'assainissement à l'engagement du diagnostic permanent ou de minoration des aides**

*(*) Méthodologies Rhin-Meuse correspondantes (1997, 2010, 2015) à appliquer*

# Journée Technique ASCOMADE Diagnostic Permanent

Le 19/06/2025

## L’agence de l’eau Seine Normandie, aux côtés des collectivités…

# Territoire agence de l’eau Seine Normandie

- Une organisation par bassins versants
- Un principe de mutualisation d de solidarité

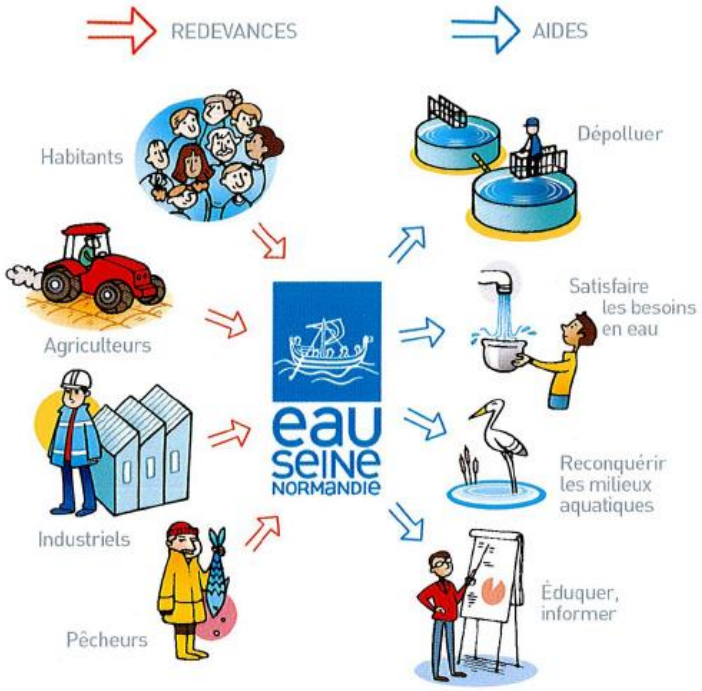

# Réseau d'assainissement

## Taux d'aide :

- Études générales, aide à la décision (diag permanent, diag périodique,…) : **S80%**
- Etudes liées aux travaux * : **taux travaux**
- Travaux création/réhabilitation/mise en séparatif : **S30%+A20% ou S60%+A20% (prioritaires)**
- Création toilettes gratuites et libre accès **S30%+A20%**
- Fiabilisation fonctionnement système de collecte (H2S, dégrillage,…) : **S30%+A20%**
- Collecte séparative des urines : **S80%**
- Aides urgence : **A40%**
- domaine privé : **4 200 € par branchement et 1 000 € par déconnexion des eaux pluviales**

** Les études en régie (maitrise d'œuvre) sont éligibles dans la limite de 5% du montant HT des travaux.*

## Conditionnalités pour les travaux:

- Opérations structurantes (remplacement à neuf, chemisage)
- Création réseau unitaire non éligible sauf dérogation
- Création assainissement < 200 EH non éligible
- Travaux réalisés sous charte qualité
- Longueur moyenne maxi entre nouveaux branchements : 40 m
- être à jour de la déclaration SISPEA
- zonage approuvé (création, extension)
- **Réhabilitation** : zonage pluvial et **diagnostic permanent pour agglomération ≥ 10 000 EH** et diagnostic de moins 10 ans pour < 10 000 EH
- branchements privés: action groupée portée par la collectivité permettant d'atteindre 80% de branchements conformes
- Prix de l'eau « alerte » : 1,10 € HT (part assainissement)

*A = avance = un prêt à taux 0 remboursable sur 15 ou 20 ans (> 100 000 €)*

# Diagnostic permanent

pour réduire les impacts sur le milieu

## un suivi optimisé du réseau d'assainissement

1. Mise en place d'instrumentation et de moyens pour valider et interpréter les données collectées
2. Suivi régulier des données d'autosurveillance
3. Planifier les interventions de maintenance préventive et corrective

   Proposer un programme d'actions : contraintes / coûts
4. Mise en œuvre du programme d'actions

= travaux réhabilitation éligibles aux aides de l'agence

La mise en place du diagnostic permanent peut être financée à hauteur de **80%** par l'agence

# Merci de votre attention

**www.eau-seine-normandie.fr**

**Contact :**
**chalons.accueil@aesn.fr**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

agence de l'eau RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE

SAUVONS L'EAU 12e programme

# 12e PROGRAMME (2025-2030)
# Agence de l'eau RMC
## Diagnostic permanent

# L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

- Deux bassins hydrographiques : Rhône-Méditerranée et Corse
  - 16 millions d'habitants
  - 25 % du territoire français
  - 20 % de l'activité agricole et industrielle nationale
  - 13 000 km de cours d'eau

- 330 collaborateurs
- 4 délégations régionales
- **520 M€/an, en hausse de 25 %**

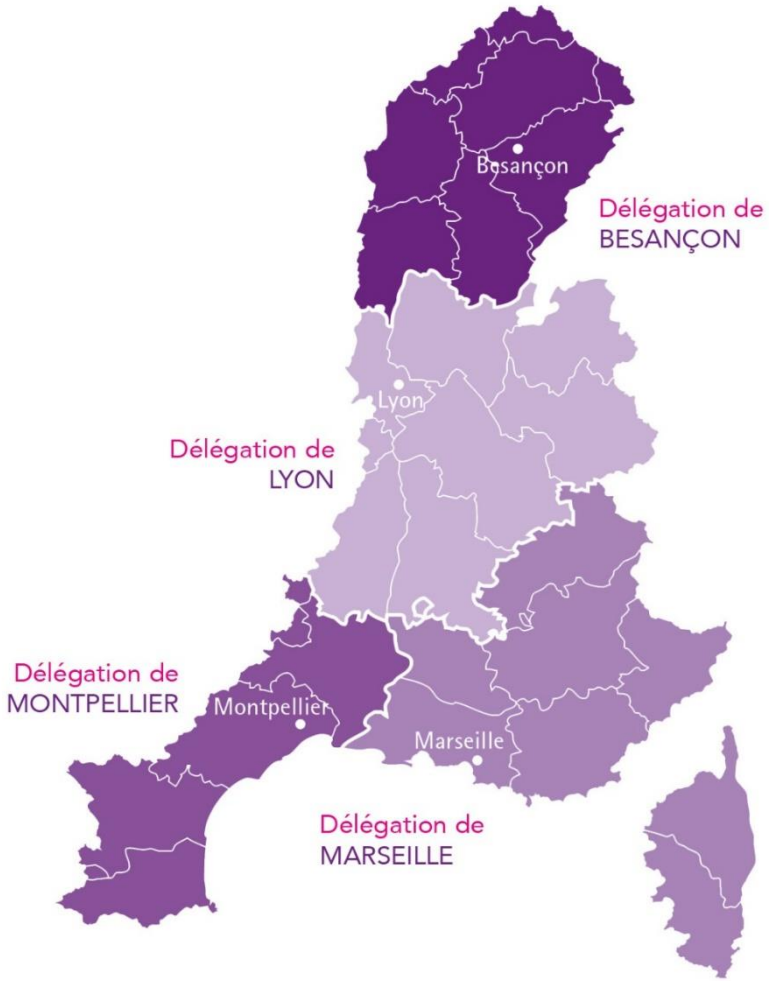

# Dépenses éligibles et taux d'aide

- Etudes préalables
- Equipements de métrologie prescrits par l'étude
- Tout matériel permettant l'acquisition de données nécessaires à un pilotage efficace des infrastructures
- SIG ou logiciel d'analyse multicritères permettant d'identifier les travaux prioritaires

→ taux d'aide : 50 % sur tout territoire

→ taux d'aide : 70 % sur territoire FRR

# Conditions d'aide à respecter

- Prix de la part assainissement minimum (prix en €/m3 HT et hors redevance)
  - 2 paliers

    → 1,15 €/m3 de 2025 à 2028 et 1,30 €/m3 en 2029 et 2030

- Présence d'un Schéma Directeur d'Assainissement de moins de 10 ans

- Remplissage de tous les indicateurs réglementaires sur SISPEA

# Contact RMC

- christel.lhuillier@eaurmc.fr

  fixe : 04 26 22 31 85

  portable : 07 64 56 25 44

  territoire : CC de Mirecourt Dompaire (88) et CC d'Auberive Vingeanne et Montsaugeonnais (52)

- laure.grandi@eaurmc.fr

  fixe : 04 26 22 31 87

  portable : 07 64 56 25 90

  territoire : CC des Savoir-Faire (52) et CC du Grand Langres (52)

- evalie.goudard@eaurmc.fr

  fixe : 04 26 22 31 39

  portable : 06 63 42 26 68

  territoire : CC de la Porte des Vosges Méridionales (88), CC Terre d'Eau (88) et CC des Vosges côté Sud Ouest (88)